

# Fiche d'information

sur la participation financière  
des élèves et stagiaires à la restauration

Du 1<sup>er</sup> mars au 23 août 2023

  
sodexo



## Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

### ▶ 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIP, CPIP, SVT, LTN, CSP) — Liste d'aptitude DSP-  
DSP examen professionnel

- ▶ **Petit-déjeuner : payant : 1,17 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)**
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,22 € (ex : compote : 3 pts = 0,66€)
- ▶ **Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).**
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10 €.
- ▶ **Dîner : payant : 2,60 € (pour un plateau inférieur ou égal à 17 pts).**
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 €
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10 €.

### ▶ 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filrière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation 1<sup>er</sup> surveillant — liste d'aptitude lieutenants, DPIP et CSP — examen professionnel lieutenants, DPIP et CSP.

- ▶ **Petit-déjeuner : Payant : 2,17 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;**
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,22 € (ex : compote : 3 pts = 0,66€)
- ▶ **Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).**
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10€.
- ▶ **Dîner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 14 points - 17 points pour le menu sportif).**
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10€.

### ▶ 3. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- ▶ **Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner, de 17 points pour le déjeuner et de 14 points pour le dîner.**
- ▶ **Petit-déjeuner :** Chaque point supplémentaire sera facturé 0,22 €. (ex : compote : 3 pts = 0,66€)
- ▶ **Déjeuner et dîner :** Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10 €.

## ▶ 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- **Gratuité de l'ensemble des repas** : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner, de 17 points pour le déjeuner et de 14 points pour le dîner.
- **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,22 €. (ex : compote : 3 pts = 0,66€)
- **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10 €.

### Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

---

Ces tarifs s'appliquent du 1<sup>er</sup> mars au 23 août 2023.

Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

### Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

---

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 2,17 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;**
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,22 €. (ex : compote : 3 pts = 0,66€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 9,30€ (pour une formule de base : un plat principal et une composante).**
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,80 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 3,10 €.

### Comment puis-je payer mes repas ?

---

Très simplement par carte bancaire sans contact ou par approvisionnement de mon badge Énap.

### Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

---

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque. Ce local est ouvert 24h/24, l'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.

## Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention Énap éducation pour la santé de 1,00 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 2,15 € dans le cadre du dîner.

### Tableau synthétique

#### 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %		
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap	% SG
1,17 €	1,00 €	0,00 €	8,90€	2,60 €	0 €	2,15 €	3,77 €	9,90 €	23,83%	62,58%	13,59%

#### 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,17 €	0,00€	0,00 €	8,90 €	0,00 €	4,26€	0,00 €	2,17 €	13,16€	14,15%	85,84%